

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 17 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : vendredi 15 mars 2024

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean-Louis (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), GERAL FRUTOS Yolande (Communauté de communes des Région Lézignanaises Corbières),.

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Coordonnateur HVA,
GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR,
BONNET David, Secrétaires du SMAH HVA.

Le secrétaire de séance est Gérard GUIRAUD

Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude

Comité Syndical
du 20 mars 2024

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023_47 DU 15 DECEMBRE 2023
DANS SON COUT PREVISIONEL ET SON PLAN DE FINANCEMENT
RELATIVE A L'ETUDE EVALUATION DES ACTIONS DE REOUVERTURE
DES PRAIRIES HUMIDES DU PLATEAU DE ROQUEFORT SAULT
(Styx CBV21-HVA-130)**

Le Président demande au Comité d'approuver la modification du montant de 20 000 € à 30 000€ ainsi que le plan de financement.

Suite aux travaux réalisés en 2021 par l'entreprise Actiforest et dans la continuité des travaux réalisées depuis 2 ans par l'équipe en régie du syndicat sur ce secteur,

Cette étude aura pour objet d'évaluer l'impact de la réouverture des zones humides d'un point de vue biodiversité et d'analyser l'impact de ces réouvertures sur la nappe alluviale,

Le coût prévisionnel de l'étude est de : **30 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

L'Agence de l'Eau	15 000 €	50%,
Région Occitanie	6 000 €	20%,
Département de l'Aude	1 500 €	10%,
Autofinancement SMAH	6 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



**Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement
Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude,**